

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 7 décembre 2015 à 19h30, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Colette Gagnon, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Dominique Poulin, conseiller
Alexandre Bergeron, conseiller
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la dernière séance ;
3. Adoption des comptes et du journal des salaires pour la période du 2 novembre au 7 décembre 2015 ;
4. Adoption du calendrier des séances du conseil 2016 ;
5. Avis de motion règlement de taxation 2016 ;
6. Résolution demande subvention MTQ – 18 000\$;
7. Résolution MTQ traverse piétonnière sur l'ilot de la rue Principale ;
8. Affaires nouvelles de l'assistance ;
9. Suivi des dossiers du mois en cours ;
10. Lecture de la correspondance ;
11. Varia ;
12. Période de questions de l'assistance ;
13. Levée de la séance ordinaire du 7 décembre 2015

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il souhaite de très joyeuses fêtes à tous et invite les gens à la prudence. Il remercie très sincèrement les employés municipaux en mentionnant que l'année 2015 fut remplie de plusieurs projets et chacun a mis les bouchées doubles afin que toutes les réalisations se concrétisent. Il ne peut passer sous silence, le travail de gérance et le leadership dont Suzanne a su s'approprier dans tous les dossiers, accompagné de Clément, Any et Simon et ainsi, mener à terme cette belle année. Il remercie également les élus pour leur travail et de faire en sorte de former une si belle équipe municipale. Il félicite Marie-France, présidente de la FADOQ, ainsi que toute son équipe, pour la belle soirée du 4 décembre dernier. Il souligne que les gens présents ont eu droit à une prestation de danse du maire et mentionne qu'il y aura probablement des photos en circulation prochainement. Il précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

2015-142 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que l'ordre du jour du 7 décembre 2015 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-143 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que le procès-verbal du 2 novembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-144 Approbation des comptes pour la période du 2 novembre au 7 décembre 2015

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #3017 à #3113 au montant de 146 291.38\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 7 décembre 2015.

Suzanne Crête, g.m.a.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-145 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2016

Attendu que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile,

le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que les séances du conseil se tiendront chacune à 19h30 aux dates suivantes :

| | |
|----------------------|-----------------------|
| Lundi le 11 janvier | Lundi le 4 juillet |
| Lundi le 1er février | Lundi le 29 août |
| Lundi le 7 mars | Lundi le 12 septembre |
| Lundi le 4 avril | Lundi le 3 octobre |
| Lundi le 2 mai | Lundi le 7 novembre |
| Lundi le 6 juin | Lundi le 5 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier sera affiché pour consultation conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2015-146 Avis de motion règlement de taxation 2016

Avis de motion est donné par Madame Mélanie Vogt, conseillère, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2015-07 édictant les différents taux de taxes pour l'année 2016.

2015-147 Demande de subvention au Ministère des Transports du Québec (MTQ) dossier no. 00022761-1-39085 (17) -2015-06-15-73

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 18 000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Albert et que le dossier de vérification a été constitué ;

Que le conseil demande le paiement de 18 000\$ de cette subvention pour l'année 2015-2016 ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2015-148 Résolution Ministère des Transports du Québec (MTQ) traverse piétonnière sur l'îlot de la rue Principale

Attendu que la traverse de piéton actuelle située à l'intersection de la rue Du Couvent et de la Rue Principale n'est pas sécuritaire pour les usagers ;

Attendu que cette traverse appartient au Ministère des Transports (MTQ) ;

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la municipalité demande au MTQ de corriger la dite traverse de piétons (îlots en pavé uni) et de la rendre sécuritaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-149 Placement valeurs mobilières Desjardins Inc.

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert désire placer un montant de 225 000\$;

Attendu que Desjardins Valeurs Mobilières a proposé une offre de placements garantis ;

Attendu que pour poursuivre les démarches et confirmer les taux, Desjardins demande de remplir le formulaire VD139 qui nomme des représentants autorisés à transiger la transaction ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la municipalité autorise Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que Monsieur Alain St-Pierre, maire, à signer tous les documents nécessaires au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-150 Dossier Ferme Kanise

Attendu que Ferme Kanise a procédé en 2012 à des travaux non autorisés dans le cours d'eau de la Rivière à Pat branche 22 ;

Attendu que de nombreux échanges écrits et verbaux entre la municipalité et Ferme Kanise ont eu lieu afin de régler le litige ;

Attendu que la municipalité a entrepris des démarches judiciaires dans ce dossier ;

Attendu que le 13 novembre 2015, le propriétaire de Ferme Kanise, Monsieur Denis Gauthier, a déposé une lettre confirmant son engagement à ré-ouvrir le cours d'eau en question ;

Attendu que Monsieur Gauthier procèdera à une étude qui sera faite par la compagnie Drainage St-Célestin et les plans et devis seront remis à la municipalité au plus tard le 31 décembre 2015 ;

Attendu que Monsieur Gauthier s'engage à terminer les travaux de ré-ouverture du cours d'eau avant le 30 septembre 2016 ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la municipalité transmette à nos avocats l'acquiescement total dûment signé par Monsieur Denis Gauthier afin d'inscrire cette cause pour jugement conformément à l'acquiescement total en cas de non-respect.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-151 Dossier J-Alain Laroche – clôture de sécurité

Attendu que Madame Céline Bélanger et Monsieur J. Alain Laroche sont en attente d'une réponse de la MRC d'Arthabaska concernant la clôture de sécurité installée dans une zone de mouvement de terrain ;

Attendu qu'à la réception d'une lettre en date du 27 novembre dernier de la part de Monsieur et Madame Laroche, nous avons contacté la MRC d'Arthabaska à ce sujet ;

Attendu qu'il a été convenu entre la municipalité et la MRC d'Arthabaska que la municipalité informerait Monsieur et Madame Laroche de la position de la MRC d'Arthabaska ainsi que de la Sécurité publique concernant la possibilité de retirer une zone de mouvements de terrain cartographiée du Schéma d'Aménagement ;

Attendu que la Sécurité publique a informé la MRC d'Arthabaska qu'une telle demande de modification serait refusée ;

Attendu que la MRC d'Arthabaska vient tout juste de modifier le Schéma d'Aménagement afin d'intégrer un nouveau cadre réglementaire relatif aux normes à appliquer dans les zones de mouvements de terrain ;

Attendu qu'en ce sens, lorsque la Municipalité de Saint-Albert aura intégré le nouveau cadre réglementaire à ses règlements d'urbanisme que celui-ci sera applicable sur le territoire de la municipalité ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que dans ce contexte, la Municipalité de Saint-Albert, désire démontrer son ouverture et sa bonne foi, demande à Monsieur J- Alain Laroche et Madame Céline Bélanger, de transmettre un engagement écrit et formel avec un service d'ingénierie pour éventuellement faire une étude géotechnique, afin de démontrer l'exactitude de la situation concernant la clôture de sécurité.

Cette étude devra être préparée en conformité du règlement en vigueur de la MRC d'Arthabaska dans les zones de mouvement de terrain.

Cet engagement écrit (contrat) devra nous être parvenu d'ici 30 jours, à défaut de recevoir ledit engagement, la clôture devra être démolie dans la semaine du 10 janvier 2016.

Le rapport de l'ingénieur devra nous être soumis pour le 15 juin 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-152 Location de locaux 1245, rue Principale

Attendu que la municipalité a des locaux commerciaux à louer ;

Attendu que les dits locaux sont affichés localement depuis environ 3 mois ;

Attendu qu'il est possible de louer un local à l'heure au montant de 25.00\$ ainsi qu'au mois au montant de 100.00\$;

Attendu que plusieurs tarifs de services s'ajoutent au frais de location;

Attendu que la municipalité a reçu une offre de Monsieur Paul Desaulniers de RE/MAX Bois-Francs afin de voir la possibilité de transiger par l'entremise d'un courtier immobilier ;

Attendu que dans les conditions convenues avec Monsieur Desaulniers, celui-ci conservera un mois de loyer à chaque location effectuée en guise de paiement. De plus la municipalité devra déboursier un montant de +/- 250.00\$ pour l'installation d'un panneau publicitaire de RE/MAX pour la location de locaux et sera installée sur le coin de l'édifice municipal ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la municipalité accepte l'offre de service de Monsieur Desaulniers de RE/MAX et que la municipalité lui fournira nos conditions de location.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-153 Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de modifier le garde-fou en face du 1328, rue Principale

Attendu que la rue Principale Ouest est sous la responsabilité du MTQ;

Attendu que depuis 2014, la rue Principale Ouest est devenue éco route d'hiver ;

Attendu qu'en face du 1328, rue Principale, le garde-fou est trop près de la chaussée et en période de déneigement cette partie devient glacée et dangereuse ;

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Qu'une demande soit faite au MTQ afin que le garde-fou soit modifié pour sécuriser la chaussée car il y a risque d'accident.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-154 Levée de la séance ordinaire du 7 décembre 2015

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la séance ordinaire du 7 décembre 2015 soit levée à 20h40.

Alain St-Pierre,
Maire

Suzanne Crête, Directrice générale /
Secrétaire-trésorière